

**EUROPEAN COMMITTEE OF SOCIAL RIGHTS  
COMITE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX**

**SYNOPSIS**

**COMITE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX (CEDS), 349<sup>E</sup> SESSION**

**Date** 30/06/2025 - 04/07/2025

**Type d'activité** Procédures de suivi

**Lieu** Strasbourg, France

**Direction (Service)** DGI Droits de l'homme et État de droit (Service des droits sociaux)

**Origine/Remarques de la DG** Le Comité européen des droits sociaux est établi par la Charte sociale européenne. Il est composé de 15 experts indépendants. Il travaille sur deux objectifs spécifiques : traiter les réclamations collectives et examiner les rapports nationaux sur l'application de la Charte sociale européenne en vue de se prononcer sur la conformité des situations nationales au regard de la Charte

- Objectif(s)**
- Examiner les réclamations collectives en cours.
  - Examiner les rapports nationaux relatifs aux conclusions 2025 (Charte révisée) et aux conclusions XXIII-1 (2025) (Charte de 1961).
  - Examiner les développements relatifs à la procédure sur les dispositions non acceptées (mise en œuvre de l'article 22 de la Charte de 1961).
  - Examiner des rapports nationaux sur le suivi des décisions prises dans le cadre des réclamations collectives.
  - Échanger sur les préparatifs de la conférence de haut niveau de 2026 sur la Charte sociale européenne.

1) Le Comité a adopté 4 décisions sur la recevabilité des réclamations suivantes :

- *Sindacato Italiano Lavoratori* (S.I.Lav.) c. Italie  
Réclamation n° 236/2024
- *Confederación Sindical ELA* c. Espagne  
Réclamation n° 239/2024
- Centre européen pour les droits des Roms (CEDR) c. Italie  
Réclamation n° 244/2025
- Association internationale Autisme-Europe  
c. République tchèque  
Réclamation n° 245/2025

### **Résultats**

- 2) Le Comité a examiné les rapports nationaux pour les conclusions 2025 (Charte révisée) et les conclusions XXIII-1 (2025) (Charte de 1961).
- 3) Le Comité a examiné les rapports nationaux sur le suivi des décisions prises dans le cadre des réclamations collectives
- 4) Le Comité a examiné les développements relatifs à la procédure sur les dispositions non acceptées et a adopté son rapport en ce qui concerne l'Arménie, Belgique et Roumanie.

Le Comité a chargé le Secrétariat de :

### **Conclusions/ Suivi**

- suivre la procédure de réclamations collectives avec les rapporteurs pour les réclamations en cours ;
- finaliser et transmettre le rapport sur les dispositions non acceptées en ce qui concerne l'Arménie, la Belgique et la Roumanie.

### **Participants**

Aoife NOLAN, Présidente  
Tatiana PUIU, Vice-présidente  
George THEODOSIS, Vice-président  
Kristīne DUPATE, Rapporteuse générale  
Karin Møhl LARSEN  
Yusuf BALCI  
Mario VINKOVIĆ  
Carmen SALCEDO BELTRÁN  
Franz MARHOLD  
Alla FEDOROVA  
Grega STRBAN

Olivier DE SCHUTTER  
Kristina KOLDINSKA  
Carmen-Constantina NENU

**Secrétariat CdE**

Henrik KRISTENSEN, Secrétaire exécutif  
Niamh CASEY, Secrétaire exécutive adjointe